
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.29PR
concernant
le budget pour l'année 2019**

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 8, 14, et 26 novembre pour l'étude du budget 2019.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Laurent ROQUIER (excusé le 8 novembre), Ervin SHEU (excusé le 8 & 14 novembre), Pierre HUNKELER, Roland VILLARD (excusé le 8 & 26 novembre, remplacé par Roger GYGAX et excusé le 14 novembre) et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 8 novembre de M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, le 8 et le 14 novembre de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Généralités sur le budget

Le déficit budgété de l'ordre de CHF 1,95 million est en légère amélioration en regard des années précédentes. Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que ce déficit contenu est dû pour une grande partie à des produits extraordinaires budgétés sur 2019. Pour les prévisions futures, la Municipalité devra étudier la recherche de nouvelles recettes coordonnées avec une maîtrise très rigoureuse des dépenses afin de présenter un budget plus ou moins équilibré.

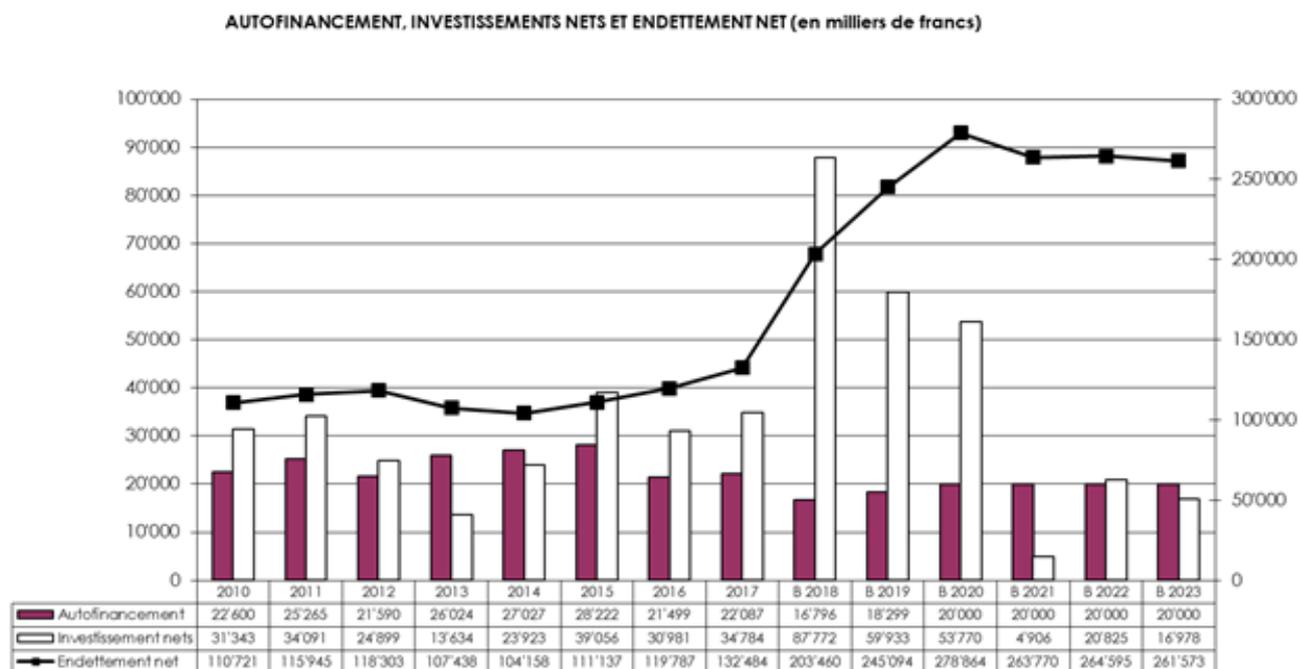
Le budget 2019, prend en considération l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale qui occasionne une diminution des recettes fiscales des personnes morales de l'ordre CHF 130 mios au niveau du Canton respectivement de CHF 3.6 mios pour Yverdon-les-Bains. Ce manque à gagner financier est légèrement compensé par un versement unique sur 2019 par le Canton de CHF 50 mios pour les communes vaudoises dont CHF 0,85 mio pour la Commune.

Comme déjà relevé dans le budget 2018, les importants investissements consentis par la Ville d'Yverdon-les-Bains au cours de ces dernières années se font ressentir au niveau du budget 2019 avec notamment l'introduction de l'amortissement sur le Collège des Rives le grevant à hauteur de CHF 1,3 mio.

Un élément toujours inquiétant, mais qui reste sous contrôle est l'évolution du compte de fonctionnement. L'écart entre la courbe des charges et celle des revenus est dans la même lignée que celui de 2018, ce qui signifie pour le moment que la Commune est en mesure d'assumer les charges du ménage communal. Tout élément extraordinaire tant au niveau des recettes (non perçues) ou des charges (non prévues) pourrait réduire encore

cet écart poussant à l'extrême la Ville à emprunter pour financer ses besoins courants, cette situation doit évidemment à tout prix être évitée.

Le tableau qui suit montre l'évolution de la situation financière, avec la courbe de la dette qui augmente presque de façon exponentielle jusqu'en 2020 puis se stabilise dès 2021 avec un taux d'autofinancement positif dès 2021.



Élément positif à relever, malgré un taux d'endettement de l'ordre de CHF 241 mios, le taux moyen d'intérêts se monte à 1,6 % assuré pour les 8 prochaines années en regard d'une moyenne cantonale de 1,9 %.

Sur 2019, la Municipalité a réduit au strict minimum l'augmentation des nouveaux postes du personnel la ramenant à 7.88 EPT en regard d'une augmentation 11,2 EPT en 2018. Cette augmentation de personnel est principalement liée à la mise en service du Collège des Rives pour 5.78 EPT.

Quant au degré d'autofinancement, il passera de 19.1 % en 2018 et à 30.5 % en 2019, ceci principalement en raison d'une baisse du montant des investissements à CHF 59.9 mios sur 2019 et une légère amélioration de la marge d'autofinancement à CHF 18.3 mios.

Dépenses et recettes par dicastères

Administration générale

114 Conseil juridique

114.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

Ce poste correspond aux frais liés à la création d'un poste de juriste (budget 2018)

130 Ressources humaines

130.3092.00 Frais de recherches de personnel

Frais de recherches liés à des postes de cadres principalement ou des postes spécialisés.

131 Office du personnel

131.3186.00 primes d'assurances

L'assureur a cassé le contrat vu le montant des sinistres ouverts, après négociations un nouveau contrat a été signé avec une prime augmentée de CHF 30'000.--.

581 Culte catholique

4522.01 Participation de communes aux frais de cultes

Encaissement à la fin des travaux, ces derniers ont été comptabilisés dans le budget 2018 (rénovation du toit de l'église de Baulmes)

Finances et sports

170 Bureau des sports

170.3904.00 Imputations internes locations et redevances

Locations par les sociétés locales des salles de gym CHF 213'000.-- / Les Iles CHF 17'000.-- / Collège des Rives CHF 6'000.--

171 Installations piscines/patinoire

171.4392.00 Entrées et abonnements

Patinoire CHF 42'528.-- / Piscine couverte CHF 254'680.-- / Piscine plein air CHF 198'912.--

190 Office informatique

190.3313.00 Amortissements des machines, mobilier et véhicules

Nouveaux investissements au niveau des imprimantes et du réseau pour CHF 750'000.-- amorti sur 5 ans.

193 Unité géom. et inform. du territoire (SIT)

193.4356.00 Facturation de services à des tiers

Correspond à de l'effectif avec une petite marge bénéficiaire.

Bâtiments et urbanisme

340 Gérances & 341 Services techniques

Comptes sont équilibrés par des prestations internes fournies

344 Bâtiments HLM

344.4803.00 Prélèvement au fonds de rénovation des bâtiments

Le fonds présente un solde de CHF 644'000.- à fin 2017

346 Bâtiments patrimoine financier

346.3189.00 Autres prestations de tiers

Prestation d'une entreprise externe pour la conciergerie à hauteur de CHF 20'000.--

346.4231.00 Loyers bâtiments patrimoine financier

Comprend également une baisse du revenu locatif sur Sports 5

355 Bâtiments scolaires

355.3141.00 Charges fixes d'entretien des bâtiments

Nouveaux contrats d'entretien pour les installations liées à la gestion des évacuations comprenant également la mise en service du Collège des Rives.

355.3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions

Amortissement du collège des Rives pour CHF 1.3 mio

Travaux et environnement

455 Déchets

Les mesures sociales d'accompagnement sous Jecos

455.3526.00 Gestion Strid

Comprend notamment Déchets ménagers incinérables pour CHF 1'170'000.-- (4'300 tonnes), non compostables CHF 140'000.--, compostables CHF 459'000.--, verres CHF 31'000.--, déchets encombrants CHF 324'000.-- (1'100 tonnes) et papiers/cartons CHF 210'000.-- (500 tonnes)

466 STEP-compte épuration

Vu les travaux importants entrepris à la STEP, une adaptation du montant de la taxe d'épuration pourrait être envisagée

Jeunesse et cohésion sociale

La COFI regrette que plusieurs modifications soient intervenues au niveau du plan comptable de ce dicastère et que les prestations internes facturées ou encaissées soient en augmentation, ce qui rend difficile une comparaison sur plusieurs années.

526 Charges scolaires et parascolaires ESDF

526.4522.02 Ecolages communes

Diminution importante de la Commune de Chamblon

571 Colonies de vacances

Les coûts sont très importants et les revenus de locations externes quasi nuls. La COFI réitère sa demande que des mesures actives soient mises en place pour mieux valoriser les deux colonies de la Ville.

710 Service social communal

710.3665.00 Allocation d'aide aux familles

Augmentation du nombre de bénéficiaires

710.3665.01 Aides complémentaires communales

Comprenant notamment les mesures sociales dans le cadre de la taxe forfaitaire aux déchets

714 Réseau d'accueil de jour - RéAjy

714.4523.00 Participation de communes à la culture, aux loisirs et aux sports

Couverture du déficit de l'UAPE Chamblon

719 Intégrations

719.3170.00 Frais de réception et de manifestations

S'active tous les deux ans

720 Prévoyance sociale

720.3525.01 Centre social régional

720.3665.01 Aides complémentaires communales

Ces deux comptes ont été transférés sous le compte 710.3665.01 Aides complémentaires communales

Sécurité publique

120 Mobilité

120.3114.00 Achats de matériel, machines et outillages

Liés à l'équipement d'arrêts de bus

180 Transports publics

Convention Communes / Travys pour un contrat de prestations signé en 2018

182 Vélos en libre-service

La COFI considère que la location de vélos en libre-service est une prestation d'intérêt public, mais espère à une meilleure relation entre coûts et revenus notamment lors de la renégociation du contrat avec le prestataire.

348 Concessions

348.4272.01 Concessions à bien plaisir

348.4272.02 Concessions amarrages

Révision de la politique tarifaire

613 Parcs

613.4272.00 Redevances d'utilisation places de parc

Recettes en baisse de CHF 150'000.-- si report de 6 mois de la nouvelle politique de stationnement

614 Véhicules et garage

614.3111.00 Achats machines et mobilier

Lié à au garage du SDIS / police pour la police « de circulation »

680 Stand de tir

680.3116.00 Achats de matériel spécialisé

1^{ère} étape du remplacement des anciennes installations avec une participation des sociétés locales à hauteur de 1/3 du montant

Service de la culture

152 Direction du service de la culture

152.3653.00 Aides, subventions culture, loisirs

Comprend notamment CHF 120'000.-- pour Numerik Games, Les Brandons CHF 40'000.-- Fête de la Musique CHF 50'000.--, 1^{er} août à la Plage CHF 50'000.--, Les Arpenteurs CHF 50'000.--, La Dérivée CHF 40'000.--.

152.3653.16 Subvention Jeux du Castrum et autres

Jeux du Castrum pour CHF 170'000.-- et les Rendez-vous de la Place pour CHF 15'000.--

156 Bibliothèque publique

156.4909.02 Couverture déficit bibliothèque

Il s'agit de prestations internes regroupant la participation des écoles.

157 La Marive

La COFI émet la même remarque qu'au niveau des colonies et demande que des mesures actives soient mises en place pour mieux valoriser la Marive.

Service des énergies

De manière générale, la COFI relève que le dicastère des Energies a recours de manière importante à des autres prestations de tiers et se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une augmentation indirecte des EPT qui ne lui sont pas accordés ?

820 Achats et ventes de gaz

Augmentation des tarifs de l'ordre de 5 %

821 Entretien du réseau gaz

821.3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Mise à jour des données en matière d'entretien du gaz

821.4111.00 Concession d'utilisation réseaux eau-gaz-électricité

Facturation à la Commune de Sainte-Croix

Charges par nature

Attribution aux fonds : il s'agit essentiellement du fonds STEP, alimenté par la taxe d'épuration et au fonds de renouvellement du réseau d'eau.

Aides et subventions : concernent principalement l'AVASAD d'une part et la couverture du déficit de TRAVYS d'autre part.

Participations aux collectivités publiques : correspond principalement à la facture sociale.

Amortissements : lié au Collège des Rives

Intérêts des dettes : ils augmentent avec la croissance de la dette, malgré la baisse des taux d'intérêt.

Biens, services et marchandises : nouvelle organisation des déchets, l'entretien des bâtiments et l'entretien informatique.

Charges de personnel : augmentation de 7.88 EPT, révision de l'article 44 du personnel, augmentations statutaires.

Revenus par nature :

Prélèvement sur les fonds : fonds de recapitalisation de la CIP et provisions pour gaz et électricité

Autres prestations et subventions : subvention FAJE

Remboursement des collectivités publiques : évolution du système de péréquation.

Taxes, émoluments et vente : taxe sur les déchets, taxe CO², augmentation de revenus liée aux radars

Revenus du patrimoine : révision des taxes d'amarrage, vente d'une conduite lacustre

Impôts : Introduction de la RIE III cantonale, augmentation des prévisions d'encaissements sur les personnes physiques (revenu / fortune)

La Commission des finances constate que la promotion de certains biens et services communaux ne sont pas assez mis en avant. Elle demande à la Municipalité de tout entreprendre pour offrir une meilleure visibilité de ces prestations à l'égard de tiers, ce qui permettrait une augmentation des revenus sans impacter le porte-monnaie des Yverdonnois.

Personnel

Le budget 2019 prévoit une augmentation de CHF 1.95 mio comprenant une augmentation des effectifs de 7.88 EPT correspondant à CHF 0,6 mio, CHF 0,8 pour la révision de l'article 44 du statut de personnel de l'administration communale et le solde est attribué à l'augmentation statutaire de la masse salariale.

La Commission de finances apprécie que ses remarques quant à l'augmentation des EPT ont été prises en compte par la Municipalité et que l'augmentation des effectifs porte principalement sur du personnel de « front » notamment suite à la mise en service du Collège des Rives (5.78 EPT). Toutefois, la Commission relève que les « Honoraires et prestations de services » sont en constante augmentation ceci depuis 2 ans. Elle formule le vœu que la Municipalité porte un regard critique, à l'avenir, sur le recours à des tiers pour du travail qui peut très certainement être absorbé par l'administration communale avec les effectifs actuels.

Présentation comptable et prestations internes

La Commission des finances regrette que le plan comptable soit modifié dans certains dicastères sans une réelle nécessité financière. Ce mode de faire rend difficile une comparaison sur plusieurs exercices. Par ailleurs, la volonté de la Municipalité au cours de ces dernières années était de réduire le recours au strict minimum aux prestations internes facturées entre les différents services communaux. Or, en étudiant le budget sous revue, la COFI constate une augmentation de ces prestations internes ce qui rend également une comparaison pluriannuelle plus difficile. De ce fait, la Commission des finances émet le vœu qu'à l'avenir, la Municipalité ne modifie le plan comptable que dans des cas impératifs et que le recours aux prestations internes soit réduit au strict minimum.

Conclusions :

La Commission des finances approuve les mesures prises pour gérer au mieux une situation financière dont l'évolution est préoccupante.

Elle félicite la Municipalité pour sa bonne anticipation quant à la mise en place de mesures prudentes en vue de l'entrée en vigueur du volet cantonal de la RIE III lors de l'établissement des budgets 2017 & 2018.

La COFI relève que sans ces mesures d'anticipation, sans l'encaissement de produits extraordinaires et le versement des mesures compensatoires Etat/Communes, le budget de la Ville d'Yverdon-les-Bains se situerait dans la même lignée que ceux présentés par d'autres villes avec un déficit avoisinant les CHF 5.5 mios.

Il y a lieu de garder à l'esprit que l'amortissement des importants investissements consentis au cours de ces dernières années va engendrer dans les années futures des incidences non négligeables sur les résultats des budgets.

Dans ce contexte, la Commission des finances réitère, comme les années précédentes, les recommandations suivantes :

- Que chaque dépense communale soit très rigoureusement examinée, y compris les préavis proposés au Conseil communal et leurs conséquences sur les investissements et sur les frais de fonctionnement.
- Que toutes les sources de revenus soient examinées avec attention avec notamment une mise en avant de son patrimoine (colonies / salle de spectacles entre autre) pour, sinon améliorer, ne pas voir diminuer le degré d'autofinancement.
- Que les nouveaux investissements soient examinés de façon particulièrement critique, vu le poids qu'ils font peser sur la dette et les frais de fonctionnement.

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER
Président



Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2018